PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

2 MARS 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 2 mars 2020 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Sonia Bérubé et Nicole Côté et messieurs Sylvain Tremblay, Serge Leblanc et Carol Fournier tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse.

Le conseiller monsieur Dominique Ouellet est absent.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétairetrésorière agissant comme secrétaire d'assemblée.

Zéro (0) personne assiste aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 2 mars 2020

- 1. Ouverture de la séance ;
- 2. Adoption de l'ordre du jour ;
- 3. Adoption des procès-verbaux;
- 4. Administration générale;
- 4.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis;
- 4.2 Autorisation de paiement facture des ingénieurs de la FQM pour finaliser dossier du remplacement des conduites sur la rue Mgr Ross pour une somme de 410.29 \$;
- 4.3 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité au 31 décembre 2019 et décision concernant les ventes pour non-paiement de taxes:
- 4.4 Autorisation de paiement décompte # 3 pour travaux remplacement de conduites rue Mgr Ross par les Entreprises d'Auteuil pour une somme de 13 398.14 \$; (libération de retenue 5 %).
- 5. Dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité au 31 décembre 2019 et décision concernant les ventes pour non-paiement de taxes:
- 6. Dérogation mineure déposée par madame Linda Cartier concernant une construction de résidence sur la rue de la Mer;
- 7. Suivi du projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour la création d'un petit parc sur la rue St-Jean et la restauration des jeux au centre touristique;

- 8. Demande d'appui du Comité de Développement de Grosses-Roches pour le dépôt d'un projet dans le cadre du Programme de développement des communautés d'une somme de 3 500 \$ pour aider à payer un employé au Café du Havre cet été :
- 9. Résolution approuvant la programmation de travaux # 1 sur la nouvelle TECQ 2019-2023 pour les travaux de pavage suite aux travaux de remplacement de conduites sur la rue Mgr Ross et l'installation des purges sur la rue St-Jean et sur la partie appartenant à la municipalité vis-à-vis le garage Turcotte;
- 10. Demande de madame Nadine Turcotte, agente de développement, à la demande du CDGR pour former un petit comité pour préparer une activité avec la municipalité (5 à 7 au centre touristique) cet été pour les nouveaux arrivants;
- 11. VARIA
- 12. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée.

2020-03-40 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et acceptent d'ajouter un point à varia.

ADOPTÉE

2020-03-41 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2020

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les membres du conseil adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020.

ADOPTÉE

2020-03-42 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2020

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2020;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les membres du conseil adoptent le procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 février 2020.

ADOPTÉE

2020-03-43 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 4 FÉVRIER AU 2 MARS 2020

IL EST PROPOSÉ PAR: SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 4 février au 2 mars 2020, pour un montant de 202 663.52 \$ numérotés consécutivement de 3439 à 3448 pour les chèques de payes et de 5313 à 5344 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

2020-03-44 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) SERVICE DE GÉNIE - RÉPARATION DE CONDUITES - TECQ -- FACTURE # 1279

Considérant que la municipalité de Grosses-Roches a mandaté par résolution portant le numéro 2019-04-64 le service de génie de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour la réalisation de plans, devis et surveillance des travaux de la programmation de la TECQ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

Fédération Québécoise des Municipalités facture # 1279 : 410.29 \$ Surveillance bureau

QUE ladite dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement de la municipalité.

ADOPTÉE

2020-03-45 AUTORISATION DU PAIEMENT DÉCOMPTE # 3 - ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC. POUR PROJET REMPLACEMENT D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL TRONÇONS 1020 ET 1044

Considérant que le service de génie civil de la FQM a procédé à un décompte progressif n° 3 en date du 24 février 2020 suite à une analyse et recommande le paiement pour le projet ci-haut mentionné;

Considérant que les montants, du présent décompte, incluant les taxes, à payer à l'entrepreneur, en l'occurrence « Les Entreprises d'Auteuil et fils Inc. », se résument comme suit :

Travaux	Cumulatif		Présente demande	
Sous-total Libération retenue 5 %	de	233 061.81 \$ 11 653.09 \$	11 653.09 \$	
<u>Total</u> Taxes <u>Grand total</u>		221 408.72 \$ 33 155.96 \$ 254 564.67 \$	<u>11 653.09 \$</u> 1 745.05 \$ <u>13 398.14 \$</u>	

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

Que le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le paiement du décompte progressif n° 3 à l'entrepreneur ci-haut mentionné pour une somme de 13 398.14 \$.

Que ladite dépense sera imputée à la TECQ.

ADOPTÉE

Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité au 31 décembre 2019

Le Conseil municipal de Grosses-Roches prend acte du dépôt séance tenante de la liste des personnes endettées envers la municipalité au 31 décembre 2019.

<u>2020-03-46 ÉTAT DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-PAIEMENT DES TAXES</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches ordonne à la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre avant le vingtième jour de mars 2020, au bureau de la Municipalité régional de comté de La Matanie, l'état des immeubles qui devront être vendu pour taxes municipales et/ou scolaires non payées.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à retirer du présent état tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté, au plus tard le 19 mars 2020 à 16

heures, les taxes 2018 et les intérêts dus sous forme de chèque certifié, monnaie légale ou dépôt direct dans le compte de la municipalité ou tout immeuble dont le propriétaire aura fourni les preuves qu'il acquittera les sommes dues durant l'année.

La directrice générale et secrétaire-trésorière sera tenue d'envoyer une lettre recommandée informant le propriétaire que sa propriété sera vendue pour taxes impayées.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à enrichir si ces immeubles se rendent en vente pour taxes en juin prochain pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches, pour le montant des taxes municipales et scolaires auguel seront ajoutés les intérêts et les frais.

ADOPTÉE

<u>2020-03-47 DÉROGATION MINEURE 2020-15001 – LOT # 3169488 RUE DE LA MER</u>

CONSIDÉRANT la demande formulée par madame Linda Cartier pour une dérogation mineure aux dispositions du règlement d'urbanisme, en regard de l'immeuble situé sur le lot 3169488 sur la rue de la Mer à Grosses-Roches;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en 17 février 2020:

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le territoire de la municipalité le 28 janvier 2020, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

ET résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le Conseil accorde une dérogation mineure numéro 2020-15001 visant à :

Permettre de ne pas respecter l'alignement exigé pour avoir une distance plus grande que la marge avant applicable. Permettre une marge de recul avant de +/- 7.65 mètres et +/- 7.77 mètres au lieu de 3.0 mètres pour la construction d'une résidence incluant une annexe (verrière selon plan de l'arpenteur) à l'avant. Permettre une marge de recul avant de +/- 10.41 mètres au lieu de 3.0 mètres pour la construction d'un garage annexé à la résidence.

Que ledit Conseil exige cependant que le requérant mettre le système extérieur de chauffage à combustion dans la cour arrière.

ADOPTÉE

2020-03-48 AUTORISANT LA DÉMOLITION DU MODULE DE JEUX AU CENTRE TOURISTIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire enlever le vieux module de jeux au centre touristique dès qu'il sera accessible afin de préparer le terrain pour l'installation des nouveaux jeux.

QUE le conseil demande à ce que les pièces soient entreposées et envoyées au vieux fer avec les autres matériaux entreposés sur notre site de l'ancien dépôt en tranchée.

ADOPTÉE

2020-03-49 AUTORISATION DE PASSER LA COMMANDE POUR LES NOUVEAUX MODULES DE JEUX POUR LES PETITS PARCS

Considérant que la municipalité a déposé un projet pour l'aménagement de deux petits parcs pour les familles de Grosses-Roches;

Considérant que le projet a été accepté dans le programme de fonds de développement des communautés;

Considérant qu'il y a lieu de passer la commande pour les modules de jeux vu le délai de fabrication qu'il faut considérer pour être prêt à temps pour le mois de mai;

Considérant que la municipalité a demandé une soumission à l'entreprise Jeux 1000 pattes de Québec et qu'elle s'élève à 24 788.61 \$ taxes incluses pour les nouveaux jeux;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

ET résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le Conseil accepte la soumission et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à passer la commande et verser un acompte de 6 000 \$ à ladite compagnie.

ADOPTÉE

Notes : Le conseiller monsieur Serge Leblanc demande à ce que les jeux soient installés par des professionnels au lieu des employés de la municipalité.

La directrice générale est priée de s'informer des coûts et soumettre l'information lors d'une prochaine séance.

2020-03-50 APPROBATION PROGRAMMATION # 1 TECQ 2019-2023

Attendu que la Municipalité de Grosses-Roches a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

Attendu que la Municipalité de Grosses-Roches doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elles pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du territoire de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

Activité pour souligner la bienvenue aux nouveaux arrivants :

Le sujet est reporté à une séance subséquente.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début: 19 h 35

Questions soulevées :

Aucune

2020-03-51 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la présente assemblée, il est 19 h 40.

ADOPTÉE

La présidente d'assemblée et mairesse
Victoire Marin

La directrice generale et secretaire-tresoriere Linda Imbeault
Approbation des résolutions
Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 2 mars 2020, tenue à la salle du conseil au 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches à 19 h 30.
En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

Date

Victoire Marin, mairesse